



Procès-verbal de la séance de préparation précédant la rencontre entre la  
Direction et la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

---

Lundi 13 novembre 2017, 14h00, salle Herbette, Unicentre

---

Présent(e)s

Mmes Caroline Kizilyaprak  
Sabina Rondic  
Ariane Morin  
Sarah Stephen

M. Daniel Rod  
Jean-Moïse Rochat  
Flavio Cazzaro  
Gaspard Turin

Aitor Gosende (prise du PV)

Excusé(e)s

M. Daniel Oyon  
Eric Verrecchia  
Raphaël Baroni

---

**Ordre du jour**

<b>1) RETOURS D'INFORMATIONS (EN PRESENCE DU VICE-RECTEUR B. FRUND)</b> .....	<b>2</b>
<b>2) INTENTIONS DE LA DIRECTION EN MATIERE DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>5</b>
<b>3) SITUATION DES ASSISTANTS-DOCTORANTS</b> .....	<b>5</b>
<b>4) EVALUATION ANNUELLE / CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL</b> ....	<b>6</b>
<b>5) ORGANISATION D'UNE RENCONTRE COPERS / DRH</b> .....	<b>7</b>
<b>6) FUTUR DE LA CPEV</b> .....	<b>7</b>
<b>7) RESTAURATION</b> .....	<b>7</b>
<b>8) FUMEE SUR LE CAMPUS</b> .....	<b>8</b>

**Accueil**

## **1) Retours d'informations (en présence du Vice-recteur B. Frund)**

### *Formation radioactivité / produits chimiques*

#### Direction :

A propos de la sécurité dans les laboratoires : la Directive 0.10, sur la sécurité à l'Université, fixe l'organisation des responsabilités. Nous sommes en train de voir la correspondance entre ce qui est dit et ce qui est fait. C'est un processus permanent. En principe, nous savons quelles sont les lieux et sources de produits radioactifs. Or, de temps en temps, des chercheurs n'informent pas leur hiérarchie qu'un nouveau produit est arrivé.

Les règles restent relativement contraignantes car l'OFSP définit le cadre dans lequel ces produits peuvent être utilisés. Il y a aussi des formations obligatoires, plus ou moins importantes selon les risques. On se demande aussi s'il faudrait modifier l'organisation : celle-ci fixe que le doyen est responsable de la sécurité, qui le délègue au directeur du département, qui lui-même le délègue au COSEC ; parfois la transmission d'information est difficile. Il existe un seul département sans COSEC, c'est l'institut d'archéologie.

#### CoPers :

Il faut que les nouvelles personnes qui arrivent dans les laboratoires, puissent connaître le nom des responsables. Que ces responsables soient disponibles, que leurs responsabilités soient reconnues dans leur cahier des charges, et que ces fonctions soient valorisées.

#### Direction :

Travail qui est aussi fait avec le SRH, pour identifier les personnes qui vont être en contact avec ces produits-là. Le plus simple serait que chaque département mette sur son site web le nom des COSEC.

### *Site pollué au plomb*

#### Direction :

Un site est pollué, au bord de la Chamberonne. Ceci a fait l'objet d'un rapport à la Direction Générale de l'Environnement, qui nous a annoncé qu'elle allait réétudier le site pour savoir si des mesures spécifiques sont à prendre. Il n'y a

apparemment pas de rejets dans la rivière. La DGE va aussi tenter d'identifier les causes de cette pollution.

### *Mobilité douce et coûts liés au parking*

#### CoPers :

Quelle cohérence y a-t-il entre la politique de durabilité et, finalement, l'université qui ne prend pas du tout en charge les coûts de transport en commun. Peut-on imaginer une prise en charge des abonnements TL ? Comment encourager à prendre les transports publics, s'il n'y a pas une aide apportée pour le coût des abonnements ? Quelles initiatives peuvent être encouragées par l'UNIL, (tel que le car-sharing) ? Quid de l'accès au campus en vélo, pour l'instant dangereux ? Quid du renforcement de la sécurité des vélos, alors que les vols sont nombreux ?

#### Direction :

Les questions liées au campus sont posées depuis longtemps avec les services cantonaux et communaux. De nombreuses mesures sont censées être prises, elles ne le sont malheureusement pas encore. Pour la sécurisation de l'accès au campus, cela passe par le canton et la confédération. Nous écrivons régulièrement, nous essayons de faire front commun avec l'EPFL et les délégués à la mobilité douce en ville de Lausanne, mais nous n'avons pas un retour important. D'autres projets sont attendus depuis longtemps et les raisons de cette lenteur nous échappent. Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour faire avancer la situation, mais comme nous ne les finançons pas, il est difficile de faire plus.

Des discussions régulières sont aussi menées avec les TL et les transports publics morgiens pour renforcer l'accessibilité au campus. Nous ne sommes que partenaires. On nous demande, par exemple, de financer des arrêts de bus ou des lignes de bus, mais les sommes sont trop importantes. Dans la région lausannoise, les communes ne s'entendent pas sur cette question. Le mécanisme de financement des transports dans les communes locales est quelque peu défaillant.

La question du financement d'une partie des abonnements de transports publics a fait l'objet d'une discussion lorsque l'on a créé un petit groupe de suivi pour la mise en place des parkings. Le principe était d'augmenter les droits de parking et redistribuer une partie de l'argent sur les abonnements. Or, nous ne

sommes pas dans une situation où la majorité des gens se déplacent en voiture. Seule une minorité se déplace ainsi, le reste vient en transports publics. Vous voulez faire payer à 30% des collaborateurs des abonnements pour tout le monde. Nous avons renoncé à cette idée. Nous allons plutôt faire en sorte que les usagers couvrent leurs charges, et même financent les prochaines rénovations nécessaires sur les parkings. L'université ne demandera plus de subventions de l'Etat pour de nouveaux parkings ou pour des travaux d'entretien. Nous arrivons à la fin de ce processus. Nous avons investi 1.7 millions dans la rénovation des parkings. Nous avons prévu à peu près 1 million par année de coût – surveillance, entretien courant, distribution, etc. La vente de macarons ainsi que la vente d'autorisations temporaires couvrent ces coûts. Cela permettra même de faire des provisions pour les entretiens futurs. Ce que l'on constate, c'est que l'on est à peu près dans les objectifs – mais nous n'avons pas suffisamment de recul pour dire si le projet remplit vraiment les objectifs en termes financiers.

Concernant la sécurité des installations vélo, plusieurs choses ont été faites : des vélos-stations construites à Géopolis, une autre va être construite de l'autre côté du campus. Un nouveau système de vélo en libre-service va être lancé le 30 novembre. Chaque année, nous essayons de rajouter des installations pour sécuriser les vélos, avec ou sans protection contre la pluie. Nous essayons aussi de créer plus d'accès aux douches, afin que ceux qui arrivent en vélo puissent se doucher.

#### CoPers :

Vous êtes en train d'équilibrer les coûts. A un moment donné, les parkings vont rapporter de l'argent.

#### Direction :

Nous n'avons pas prévu qu'ils rapportent de l'argent. Tant que les charges sont couvertes, il n'y a pas d'augmentation supplémentaire prévue. Les places vertes sont moins chères que les jaunes, car il ne s'agit pas du même service.

### *Protection des données de la Campus Card*

#### CoPers :

Dans la directive Campus Card, il serait opportun de préciser que les données sont protégées, quitte à ce que ce soit par un renvoi à la directive de protection des données.

Direction :

Nous n'avons pas fait cela, car c'est comme si nous précisions dans la directive que l'on va respecter la loi, c'est sous-entendu. Peut-être que nous pourrions faire un renvoi, nous allons vérifier si l'on peut renvoyer à la protection des données.

## **2) Intentions de la Direction en matière de gouvernance**

Direction :

Nous y travaillons avec un peu de retard. Nous allons terminer ce document le 18 janvier. Une fois qu'il est finalisé, nous le ferons parvenir à la CoPers. Si vous avez des idées ou des éléments, n'hésitez pas à nous en faire part. Le document ne concernera pas uniquement le personnel, mais l'utilisation de l'ensemble des ressources.

## **3) Situation des assistants-doctorants**

Direction :

Dans les départements concernés, les premiers assistants ont été augmentés à 100%, sauf pour les personnes qui ne le souhaitent pas. Dans le contexte général, nous constatons qu'il y a différents problèmes avec les statuts du corps intermédiaire. Un exemple : lorsqu'il s'agit d'une rémunération du FNS, celui-ci décide librement des montants, ils ne le font pas en concertation avec les universités. Or, l'écart entre le statut Etat de Vaud et le FNS a fondu, car si le FNS a augmenté, l'UNIL a ajouté 750.-. Ainsi le différentiel entre les deux statuts devient relativement faible. Il reste néanmoins que ce sont deux institutions différentes et cela crée une absence de coordination. La rémunération des assistants est fixée par le Conseil d'Etat.

Nous observons des problématiques entre les premiers assistants et les maîtres-assistants, car si les statuts sont différents, leurs pratiques sont parfois relativement proches. Les questions liées au cahier des charges doivent être posées à l'intérieur des départements ou facultés.

La feuille de route de réflexion pour le corps intermédiaire constitue un travail qui prendra plusieurs années et le résultat sera politique, car notre marge de manœuvre est pratiquement nulle. Nous sommes conscients du problème, mais c'est une problématique extrêmement vaste.

CoPers :

Quid du problème d'être à la fois personnel de l'UNIL et à la fois étudiant ? Comment améliorer le suivi ? Comment améliorer la formation des professeurs au suivi des doctorants ? Comment respecter le 50/50 ?

Direction :

Un atelier est donné demain matin pour les superviseurs de thèse. L'atelier a lieu une fois par semestre dans le cadre du Graduate Campus, c'est volontaire. Il s'agit de sensibiliser à l'utilisation de la charte doctorale, que cette charte, soit véritablement utilisée comme outil, dans le cadre de la supervision.

Par rapport au suivi, il existe un questionnaire, pour demander si le suivi de la thèse est satisfaisant. Ce questionnaire va dorénavant aussi être envoyé aux doctorant(e)s. Dans le cas de réponses asymétriques, nous pourrions intervenir. Nous sommes en train de mettre tout cela en place. Le Graduate Campus existe formellement depuis avril.

Nous pourrions, en sus, éventuellement contacter les responsables des écoles doctorales ou directement prendre contact avec les personnes concernées.

CoPers :

A propos de la charte doctorale, partie 6, « en cas de problèmes... », ne serait-il pas plus utile de préciser sur le document, la marche à suivre lorsque la thèse se passe mal et que les discussions avec le directeur de thèse ne sont plus possibles ?

Direction :

Nous y réfléchissons dans le cadre de la commission pour la relève scientifique. Nous avons des discussions sur les différentes procédures en vigueur en matière de gestion de conflit. Nous constatons qu'aucune faculté ne fonctionne de la même façon. Il n'existe pas de procédures standards, et nous ne sommes pas certains qu'une standardisation globale puisse être faite. Au printemps, tout un projet sera consacré à la question du cahier des charges dans le but que la règle du 50% maximum dévolu à l'institution soit véritablement respectée.

M. Arlettaz avait expliqué que l'ancienne Direction avait réussi à mettre au point un règlement général des études, mais ce règlement n'avait pas réussi à être mis au point pour les doctorants, car les facultés sont trop différentes.

Au niveau Suisse, dans les Swiss Universities, il y a une demande de réduction du nombre de doctorants et d'une véritable sélection des candidats.

#### **4) Evaluation annuelle / cahier des charges du personnel**

CoPers :

Une situation nous est revenue : des femmes de ménage, sous contrat UNIL, n'ont jamais eu d'évaluation et n'ont jamais pu réadapter leur cahier des charges qui ne correspond d'ailleurs plus à leurs tâches. Certaines n'ont même pas de cahier de charges.

Direction :

Elles devraient avoir un cahier des charges et un entretien d'appréciation.

## **5) Organisation d'une rencontre CoPers / DRH**

CoPers :

Etienne Fivat, nous vous recontacterons, afin de fixer un rendez-vous.

Direction :

La CoPers doit s'adresser à la Direction.

CoPers :

Il s'agit plutôt d'une discussion sur l'évolution des RH, aborder des questions de politique générale des RH. Notre idée n'est pas de court-circuiter la Direction.

Direction :

La politique RH est une compétence de la Direction. Il faudrait qu'il y ait des discussions régulières entre le bureau CoPers, des délégués RH et le Vice-recteur. Il faut un minimum de formalisation. Institutionnellement, il faut être clair sur qui discute avec qui.

## **6) Futur de la CPEV**

CoPers :

Quel en sera l'impact ?

Direction :

Nous n'en savons pas plus que vous. Ce qui est clair, c'est que rien n'est encore fixé.

## **7) Restauration**

CoPers :

Beaucoup de remarques faites sur la qualité discutable des repas, notamment sur la nourriture parfois revendue plusieurs fois, lors d'un séminaire par exemple et resservi au niveau des buffets. Aussi, il n'est pas possible de payer par carte de débit ou crédit.

Il semblerait que la cafétéria de Géopolis soit supérieure à celle de l'Unithèque, ce qui pose des problèmes de place étant donné la fréquentation plus importante.

Direction :

Il y a une Commission Alimentation chargée de ces problématiques. Nous sommes conscients de ces problèmes. La Direction a décidé d'un projet d'agrandissement de la place dans la cafétéria de Géopolis – une étude a été faite, il va falloir à présent la chiffrer. Il y aura 400 places de plus.

Quant aux cartes, les restaurateurs nous disent que tant que l'outil n'est pas fourni, ils ne le mettront pas en place. Les restaurateurs sont locataires de l'Unil.

## **8) Fumée sur le campus**

CoPers :

Il y a un énorme distributeur installé à l'Unithèque. C'est un peu étrange de les mettre en pleine lumière. Qu'est-ce qui peut être fait pour que les gens ne puissent pas fumer devant les accès aux bâtiments, sur les galeries à l'Internef ? Est-ce envisageable de travailler pour tendre vers un campus sans fumée.

Direction :

Les anciennes machines n'étaient plus légales. Les machines qui sont maintenant fournies, sont comme celle installée à l'Unithèque. Lorsqu'il n'y avait plus de machines, les plaintes étaient quotidiennes.

La séance est levée à 15:35